

Prairies fleuries. Un nouveau nom pour le concours

Publié le 01 juin 2018 à 08h51 Plouigneau



Pascal et Isabelle Beuzit (à gauche), avec le jury, dont Hervé Cillard, de Botsorhel (à droite), lauréat du concours 2017.

Le concours des prairies fleuries a été créé en 2010 à l'initiative des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux. Il est entré au Concours général agricole en 2014 et concerne, depuis, plus de 50 territoires organisateurs et près de 400 éleveurs candidats par an, en France. Afin de lui donner une nouvelle impulsion, il devient, en 2018, Concours des pratiques agroécologiques - Prairies et parcours.

Ce concours a pour objectif de récompenser le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique des prairies naturelles fleuries. Les prairies ciblées sont naturellement riches en espèces et destinées à la production de fourrage (fauchées ou pâturées). La biodiversité observée correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue par les agriculteurs.

Ouvert à tous les éleveurs

Le concours, dont c'est la cinquième édition en Bretagne, est organisé, cette année, par le Parc naturel régional d'Armorique, le Syndicat de bassin de l'Elorn, le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du pays de Morlaix et la chambre d'agriculture du Finistère et s'étend sur le territoire du Syndicat mixte du Trégor. Tous les éleveurs peuvent inscrire au concours une prairie naturelle de leur exploitation, qu'elle soit pâturée, fauchée ou mixte. Au total, 95 communes étaient concernées par le concours 2018.

Un jury, composé d'experts en agronomie-fourrages, botanique-écologie prairiale, apiculture-faune sauvage, a visité, fin mai, les parcelles des exploitations inscrites au concours. Chaque visite se déroule en présence de l'éleveur. Lundi 28 mai, le jury a examiné les parcelles de

Pascal et d'Isabelle Beuzit, Kerbabu, à Plouigneau ; de Stéphane Hirrien, Tromorgant, à Plougonven, et de Sébastien Péron, Roscoat, à Commana. Les premiers prix recevront un lot et leur dossier fera l'objet d'une candidature à la finale nationale, évaluée par un jury national. Comme tout autre prix du Concours général agricole, les lauréats peuvent faire valoir cette distinction sur leur exploitation ou sur les points de vente de leurs produits.

© Le Télégramme <https://www.letelegramme.fr/finistere/plouigneau/prairies-fleuries-un-nouveau-nom-pour-le-concours-01-06-2018-11978799.php#w8eAuCkv5pkis2EZ.99>